

GRANGES *Infos*

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES GRANGES-NARBOZ



2022

SOMMAIRE

LES COMMISSIONS

Eau	p. 04
Bois et forêt	p. 05
Embellissement du village	p. 06
Environnement et développement durable	p. 07
Urbanisme	p. 08
Voirie	p. 08
Sécurité	p. 09
C.C.A.S.	p. 09
Fêtes et cérémonies	p. 10

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE

Activités scolaires	p. 12
L'UEMA	p. 13
Les enfants du Laveron	p. 13
Le périscolaire	p. 14
Arlequin et Colombine	p. 15
DITEP des Granges	p. 16

LES ASSOCIATIONS

Les Anciens Combattants	p. 17
Club «La belle vie»	p. 18
Les Pêcheurs Relax	p. 18
Ski-club	p. 19
La Voix des collines	p. 20
Granges Gym	p. 20
Haltérophilie pontissalienne	p. 21
Pétanque grangearde	p. 22
Les Split	p. 23
ACCA	p. 23
L'Adapei	p. 24
La mission locale	p. 24

VIE DU VILLAGE

Remise des médailles	p. 25
État civil	p. 26
La TEOMI	p. 26
Locations des salles	p. 28

PATRIMOINE

Les Granges au fil du temps	p. 29
---------------------------------------	-------

DIVERS

Zones humides, zones utiles	p. 30
Infos utiles	p. 30
Plan de la commune	p. 31



Chers habitants des Granges-Narboz,

La crise sanitaire s'est nettement améliorée durant cette année 2022. Le port du masque a été délaissé au grand soulagement de tous. Nous nous accoutumons

La commune aussi doit faire face à toutes ces augmentations énergétiques. La clôture du budget 2023 va être compliquée d'autant plus que la maladie qui touche nos forêts ne s'est pas améliorée avec ces températures estivales caniculaires conjuguées à un déficit pluviométrique jamais atteint. Donc peu de rentrées d'argent en provenance du budget bois.

malgré nous à ce virus que l'on considère généralement comme une mauvaise grippe. Il ne faut pas baisser la garde et se protéger mais aussi protéger les autres lorsque l'on est malade.

Nous n'avons pas attendu pour mettre en place des moyens pour faire des économies, baisse de la température dans les bâtiments publics, réduction de la consommation d'énergie avec la mise en place d'un éclairage public à leds permettant de baisser l'intensité d'éclairage la nuit, diminution des décorations de Noël. Toutes ces petites économies permettent de diminuer sensiblement nos dépenses car aujourd'hui, nous n'avons plus le levier fiscal des impôts car la taxe d'habitation étant supprimée, il ne reste plus que la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Heureusement, le dynamisme économique et le développement des projets d'urbanisme vont nous permettre d'équilibrer un budget qui sera revu à la baisse au niveau des investissements.

Même si les vœux de début d'année ont été annulés, le repas des personnes de plus de 70 ans, décalé de quelques mois, a pu se tenir dans de bonnes conditions le 9 avril dernier et a pu être apprécié de tous.

Le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. Jamais nous ne pensions qu'une guerre de cette importance pouvait avoir lieu. À chaque commémoration de l'armistice des guerres, nous répétons « plus jamais ça » et pourtant le pire est arrivé pour ces deux pays et continue encore malgré tout.

La réunion d'informations qui a eu lieu le 15 septembre a donné satisfaction à beaucoup d'habitants ainsi qu'à l'équipe municipale. Celle-ci a permis de vous présenter tous les élus et de pouvoir échanger sur des sujets qui vous préoccupaient. Cette initiative sera renouvelée en introduisant moins de dossiers qui seront discutés plus en détails.

La répercussion de cette guerre sur notre économie est gigantesque. Le prix du gaz qui augmente de jour en jour, l'indexation du prix de l'électricité sur le prix du gaz fait grimper les tarifs d'une manière considérable. Le carburant peut dépasser les 2,20 euros du litre dans certaines stations.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal au mois d'avril a souhaité ne pas augmenter les impôts communaux, seules les bases fiscales, imposées par l'Etat ont été modifiées.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères. Je vous souhaite une bonne année 2023.

Votre Maire
Raphaël CHARMIER



COMMISSION EAU

La compétence de distribution de l'eau potable a été transférée le 1^{er} janvier 2022 à la CCGP, au service de la DEA (Direction de l'Eau et de l'assainissement), ceci pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

C'est donc maintenant ce service intercommunal qui est en charge de la gestion du réseau d'eau potable, production, distribution, y compris le fonctionnement, les travaux d'investissement, la relève des compteurs et la facturation.

Dorénavant, toute demande relative à la distribution de l'eau potable (nouveau raccordement, résiliation de branchement, dysfonctionnement, problème de facturation, etc.) doit être adressée directement auprès de ce service.

Cependant, la commune garde un droit de regard pour décider, en concertation avec la DEA, des travaux d'investissement qui devront être réalisés sur son territoire, notamment quand des rues sont concernées par des projets d'aménagement et que les réseaux y sont vétustes, ce qui est le cas pour la rue des Maréchants et la rue de l'École.

En 2023, c'est la rue des Maréchants qui a été retenue pour la réhabilitation de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement. En parallèle de ces futurs travaux, la commune souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunication et éclairage public), ceci avant de poursuivre avec les travaux d'aménagement paysager.

Comme vous avez pu le constater, l'année 2022 a été une année exceptionnellement sèche avec un déficit de pluviométrie très important. La recherche de fuite, la sensibilisation et le bon comportement de l'ensemble de la population ont contribué à diminuer la consommation d'eau d'une façon significative, merci à tous pour votre comportement responsable.

Nos collectivités doivent également faire face à la crise énergétique que nous subissons en ce moment, ce qui n'est pas sans conséquence sur le prix de l'eau. En effet, l'augmentation du coût de l'énergie est de 0,20 €/m³.

La commission intercommunale, qui s'est réunie en novembre dernier pour la préparation du budget 2023, a fait le choix de répercuter cette augmentation du coût de l'énergie sur le prix de l'eau, choix qui a été validé au dernier conseil communautaire. À noter que cette situation pourra à tout moment être revue si le prix de l'énergie venait à évoluer favorablement.

Pour rappel, la reprise de la compétence eau par la CCGP a nécessité de mettre en place un prix unique

pour l'ensemble des communes de la CCGP, soit un montant de 2.37 €/m³ à l'horizon 2026. Bien évidemment, la situation de crise actuelle remet en cause cet objectif qui avait été calculé sur des bases à moindre coût.

Pour notre commune, le prix de l'eau en 2023 passera de 1,29 € à 1,81 €/m³, la part fixe correspondant à la location du compteur passera de 25 € à 27 €. Ces montants intègrent la hausse du coût de l'énergie et l'évolution tarifaire initialement prévue au transfert de compétence.

Gérard MAIRE

Nous vous rappelons que des gestes simples au quotidien permettent de diminuer sa consommation d'eau :

- Recycler l'eau quand on lave des fruits et légumes dans l'évier (au-dessus d'une baignoire).
- Recycler l'eau de la douche qui coule en attendant qu'elle soit chaude.
- Récupérer l'eau de pluie pour le jardin, même avec des baignoires.
- Utiliser des réducteurs de débit (mousseur, aérateur) sur les robinets.
- Remplir de façon optimale le lave-vaisselle et le lave-linge.



COMMISSION BOIS ET FORÊT

Cette année 2022 se termine avec un bilan mitigé. Un été chaud et sec a permis le développement des scolytes, surtout dans les parcelles au sous-sol rocheux.

En juin, il a été façonné 1500m³ de bois secs par l'entreprise Bertin. À ce jour, M. Pierre Girard, garde à l'ONF, a marqué environ 300 m³ de gros bois secs et 700 m³ d'un diamètre inférieur à 45 cm. Selon les disponibilités des entreprises, on espère qu'ils seront façonnés au printemps 2023.

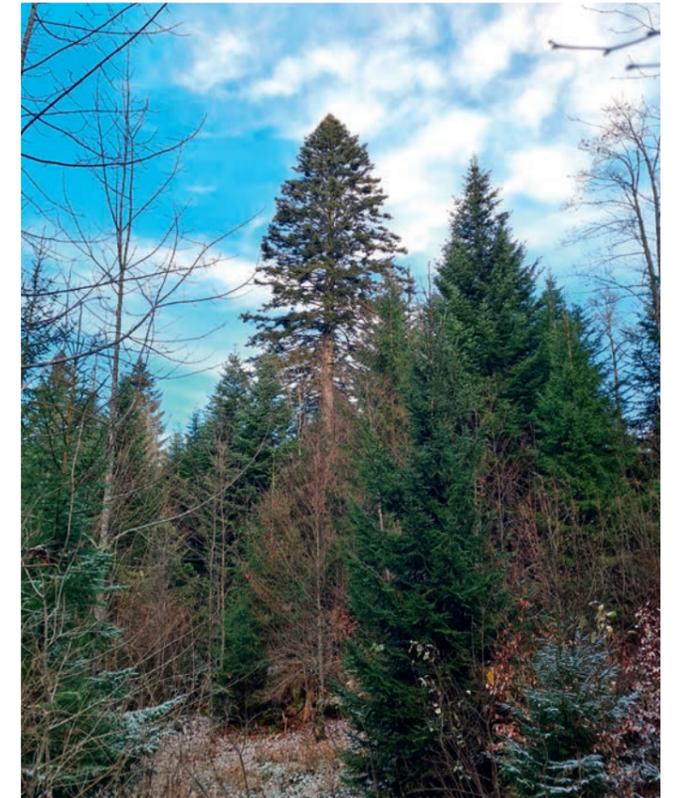
Mi-septembre, quelques membres du conseil municipal se sont rendus dans les parcelles 14 et 3, ce sont des parcelles inscrites dans le calendrier des coupes. Une décision sera prise ultérieurement pour couper ou non 300 m³ de bois verts.

Nous sommes partagés entre le souci d'imputer le capital forêt au-delà de nos capacités annuelles et le risque de voir de nouveaux arbres attaqués par les scolytes.

Cette année, il a été vendu quelques petits lots de frênes secs aux habitants pour la somme totale de 200 € HT. À l'avenir, nous pensons préserver les feuillus au vu de l'évolution climatique qui met en danger les épicéas.

Les travaux sylvicoles, c'est-à-dire dégagement des régénérations naturelles dans les parcelles 9-13 et 17 ont été réalisés par l'entreprise J M Baud pour la somme de 9260 € HT.

Une parcelle boisée, en sortie des Granges-L'Église, a été achetée par la commune. Elle sera exploitée et nettoyée de ses bois secs dès cet hiver.



Voici les nouvelles de la forêt de notre beau village si prisée des promeneurs, vététistes ou joggers, au plaisir de vous y croiser.

Claude MINARY



Trouverez-vous le sapin de Claude?

COMMISSION EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Ensemble, avec la Commission Environnement et Développement Durable, nous avons enfin pu mener à bien notre projet « Aire de jeux ».

Depuis 2020, nous avons à cœur de réaliser le souhait des mamans de jeunes enfants de notre village : créer un lieu de jeux et de rencontre de nos tout petits. C'est chose faite et ce n'est pas un mais deux espaces qui ont été réalisés (Champ Briffor, près des containers de tri sélectif et entre la mairie et l'église).

Pour l'instant, le sol est terreux et boueux par temps de pluie. Nous allons remédier à cela au printemps afin que les enfants puissent jouer et évoluer sur une zone sèche et propre.

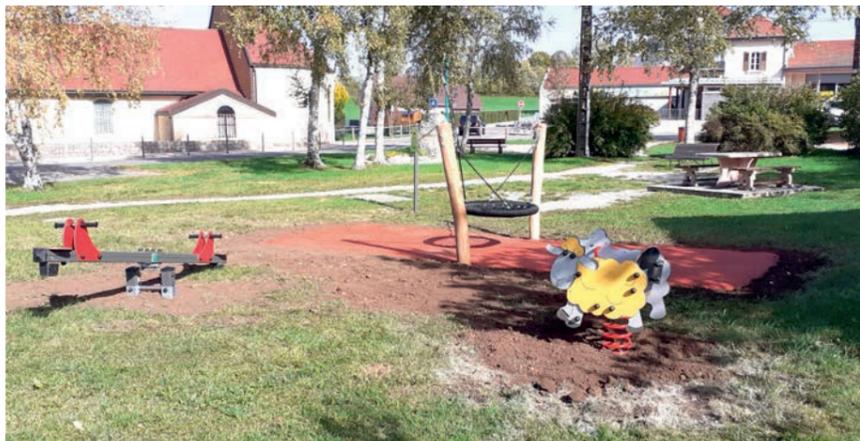
Nous rappelons aux parents que nos chérubins doivent être accompagnés et sous la surveillance d'adultes et que les chiens sont interdits dans cette zone.

Au cours de l'année, le jardinet de l'espace vert entre la mairie et l'église a été relooké, un petit muret le délimite et des vivaces colorées printemps-été-automne servent de garde-manger aux insectes. Dans le même style, un espace fleuri a vu le jour au carrefour rue de la Champagne et rue des Fontaines.

Afin d'embellir le village autrement que par des plantations trop « éphémères », ne résistant pas aux fortes chaleurs, nous lançons l'idée d'un club de bricolage. Si vous avez un peu de temps, l'envie de partager un moment avec d'autres personnes et souhaitez rejoindre ce club, n'hésitez pas à nous contacter.

Ce sera l'occasion d'embellir votre rue, votre quartier avec vos idées, votre savoir-faire et votre bonne volonté.

Chantal BERTIN MOUROT



COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Retour sur les actions menées au cours de l'année.

La commission environnement et développement durable a organisé le samedi 23 avril, le désormais traditionnel « Nettoyons la nature ». Bien que le temps ne fût pas au soleil, nous remercions la vingtaine de personnes qui nous a aidé à nettoyer les bords de route. Nous remarquons malheureusement qu'il y a toujours beaucoup à faire.



Le 20 septembre dernier, nous avons organisé la conférence « Enrichissons-nous, écolomisons ! » menée par Monsieur Laurent NOURDIN. Il nous a expliqué comment faire des économies à travers certains gestes du quotidien : couper les appareils en veille, boire l'eau du robinet, utiliser le vélo plutôt que la voiture pour les petits trajets... Car chaque geste compte !



La vente de gobelets en plastique à usage unique étant interdite depuis le 1^{er} janvier 2021, la commission a proposé aux associations du village de leur fournir 50 gobelets réutilisables à l'effigie de la commune. Les associations ont aussi à leur disposition à la Mairie une flotte de 150 gobelets pour leurs différents événements.

Marielle HENRIET



COMMISSION URBANISME

Viabilisation du nouveau lotissement communal «Clos Landry 2 ».

Depuis mi-septembre, les pelles mécaniques et autres engins de la société Colas ont investi le terrain du futur lotissement communal « Le Clos Landry 2 », afin de terminer la viabilisation du lotissement, réseaux sec et humide, trottoirs et routes.

Ce projet s'inscrit pour répondre à une forte demande de terrains à bâtir et permet de disposer d'une réserve foncière. En effet, la commune, située à proximité des bassins d'emplois de Pontarlier et la Suisse, attire de nouveaux habitants.

Ce futur lotissement comprendra 5 lots d'environ 600m² et un de 1200m² qui accueillera un petit collectif d'environ cinq appartements.



Gérard LAITHIER

COMMISSION VOIRIE

La commune compte aujourd'hui plus de 320 candélabres pour son éclairage urbain. Plus de la moitié de ces éclairages est déjà équipée de lumières LED.

Cette année, le conseil municipal a voté le remplacement de 100 lampadaires supplémentaires. Cette opération consiste à remplacer uniquement les têtes ancienne génération par des LED. Le coût total de l'opération revient à 44 280 €.

Des subventions sont accordées pour ces transformations à caractère d'économies d'énergie :

- Le SYDED, SYndicat D'Énergie du Doubs, peut verser 175 € par lumière, jusqu'à concurrence de 14 000 €.
- Le CEE, Certificat Économie d'Énergie, pour lequel l'éclairage public est éligible, apporte une aide de 4500 €.

Ce nouvel équipement permettra également une diminution de l'intensité lumineuse, jusqu'à 70 % pendant une partie de la nuit. Le retour d'investissement pour la commune est de l'ordre de 6 ans.

Si une lumière de rue ne fonctionne pas, nous vous remercions de vous adresser en mairie et dans le but de faciliter cette démarche, une numérotation des poteaux va être mise en place.

Christophe ROUSSET



COMMISSION SÉCURITÉ

Sécurité routière : la pédagogie avant la verbalisation !

Encore cette année, nous le constatons bien trop souvent, certains automobilistes et deux-roues motorisés dépassent allègrement les limites de vitesse dans notre village et sur la route de l'Étang. Sans parler des feux comportementaux grillés bien souvent ! Ils entraînent une réelle mise en danger de tous, qu'il s'agisse des piétons et des deux-roues, mais aussi des autres automobilistes.

Ces excès de vitesse ont lieu sur l'ensemble du périmètre de notre village. C'est pourquoi, rapidement, divers contrôles vont être mis en place afin de sanctionner les contrevenants.

Gérard LAITHIER



C.C.A.S

Aide sociale

Cette année, la commission n'a pas eu à instruire de demande d'aide sociale.

Repas du C.C.A.S.

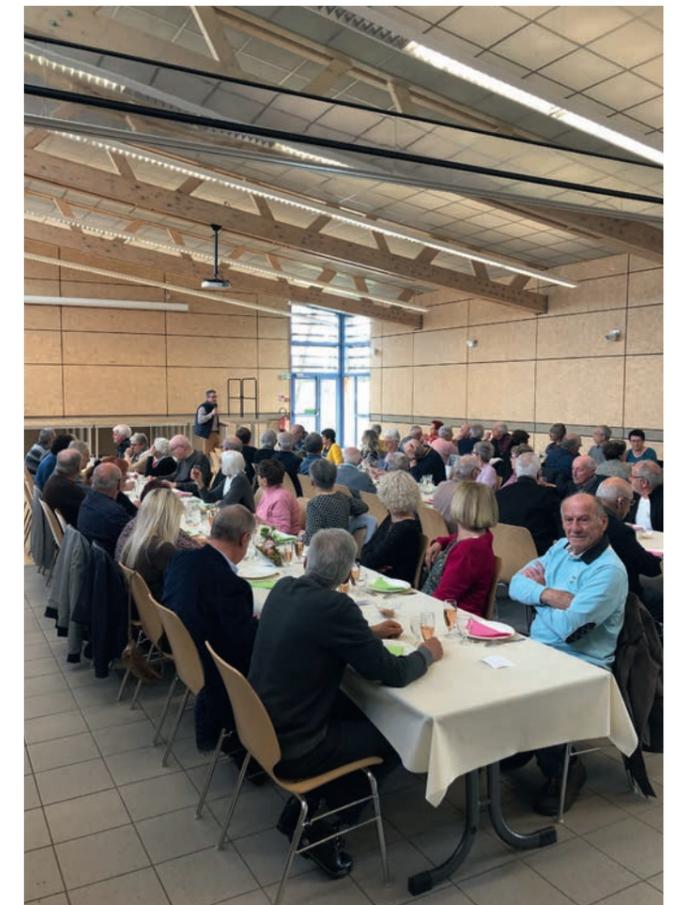
En janvier 2021, le repas du C.C.A.S. pour les personnes de 70 ans et plus n'avait pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. Cette année, nous avons eu le plaisir d'offrir ce repas (initialement prévu en janvier) le samedi 9 avril. Tout le monde était content de se retrouver après cette période d'isolement difficile.

108 personnes étaient invitées dont 6 nouvelles ! 66 personnes (dont 10 conjoints de moins de 70 ans) se sont retrouvées à la salle des Fontaines pour passer une journée conviviale.

Les personnes qui ont eu 70 ans dans l'année et présentes au repas ont reçu un colis pour leur 1^{re} participation. Le repas, bien apprécié, a été préparé par « Bonnet Traiteur » de Pontarlier et servi par les membres du C.C.A.S.

Merci à toute l'équipe du C.C.A.S pour la préparation et la participation à cette journée !

Sophie VUILLEMIN



COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Joyeux anniversaire !

Cette année, la commune a eu le plaisir de fêter deux nonagénaires. En effet, monsieur André Meunier a eu 90 ans le 29 mai 2022 et madame Marie Maire a fêté son anniversaire le 28 octobre 2022.

Ce fût l'occasion pour quelques membres du conseil municipal, accompagnés du maire, de partager un moment de convivialité avec les membres de leur famille. Tous ont pu se remémorer quelques anecdotes et souvenirs du temps passé dont ils se souviennent parfaitement.

Nous leur souhaitons de passer encore de belles années à leur domicile entourés de leur famille et de leurs proches.



La Fête des mères

Le traditionnel repas de la Fête des mères a pu être organisé le 21 mai 2022 après 2 ans d'absence. 80 mamans du village se sont réunies pour ce moment festif. Un repas concocté par Hencor traiteur a été servi par nos conseillers, dans une bonne ambiance avec l'orchestre « Les Split », qui ont animé cette belle soirée. On vous attend encore plus nombreuses en 2023 !

Cindy MARGUET



Fête de Noël

Nous avons organisé notre première Fête de Noël en 2021 avec 5 associations du village : la Pétanque grangearde, Arlequin et Colombine, Granges gym, la Voix des collines et Les Split. Une soirée concert en plein air sur le parking de l'école et salle de la pétanque. Un moment convivial avec tartiflette, vin chaud. Chants de Noël avec les enfants. Suite à cette belle réussite, nous sommes repartis pour une 2^e édition 2022.

Cindy MARGUET



ACTIVITÉS SCOLAIRES

Présentation des différents projets et activités de l'année.

Le chapeau charmant

La classe des MS / GS a travaillé dix séances avec la violoniste Anna Simerey afin de mettre en musique l'album « Le chapeau charmant », écrit par Valentine Goby. Aidée également de la conteuse Sabbah qui racontait le texte, les élèves ont chanté, dansé, réalisé des bruitages, et accompagné Anna avec des cloches musicales sur le canon de Pachelbel. Ils ont aussi campé les différents personnages de cette histoire très poétique. Cela a donné lieu à un petit spectacle devant les familles le lundi 20 juin 2022.



À la ferme

Mardi 4 octobre 2022, les deux classes de PS-MS ainsi que l'UEMA ont marché jusqu'à la ferme de Claudine, qui est l'ancienne ATSEM de l'école. Là, nous avons découvert des chèvres, des lapins, des poules et des vaches. Chaque enfant a pu donner à manger à un lapin. Ils sont également montés dans un tracteur. Quelles belles découvertes !!!



SPORT ET INCLUSION EN MATERNELLE

Comme le préconise les textes, nous faisons 30 minutes environ de sport par jour à l'école.

Tous les lundis matins, un grand parcours est installé en salle de motricité. Les enfants de nos 2 classes (petite / moyenne sections et Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)) profitent de la structure. On fait des roulades, on saute sur le trampoline, on passe les haies, on marche sur les poutres, on grimpe à l'échelle...

Le mardi après-midi, Anne-Laure, la psychomotricienne de l'UEMA met en place des jeux collectifs pour les enfants de l'UEMA et les moyennes sections d'Élise. C'est un moment fort d'échanges et d'inclusion pour tous.

Le jeudi, la motricité se fait à l'extérieur, dans le cadre de notre projet « À l'école de la forêt ». On découvre et on apprend dans un nouveau milieu : l'espace et les appuis sont différents.

Pour terminer la semaine, le vendredi matin, tous ces enfants se retrouvent pour danser et faire des rondes sur des musiques variées.

Élise et Mélanie,
enseignantes maternelle et UEMA



LES ENFANTS DU LAVERON

Les enfants de l'école sont de plus en plus nombreux à fréquenter le périscolaire cette année 2022-2023.

Sous la direction de Sylvie Gaille et Familles Rurales, ce sont 165 bambins inscrits qui profitent des activités et des installations dans un cadre sécurisant grâce à une équipe d'animateurs impliqués. Pendant les vacances, le centre de loisirs les accueille également en leur proposant des activités et des sorties qui rencontrent toujours un vif succès.

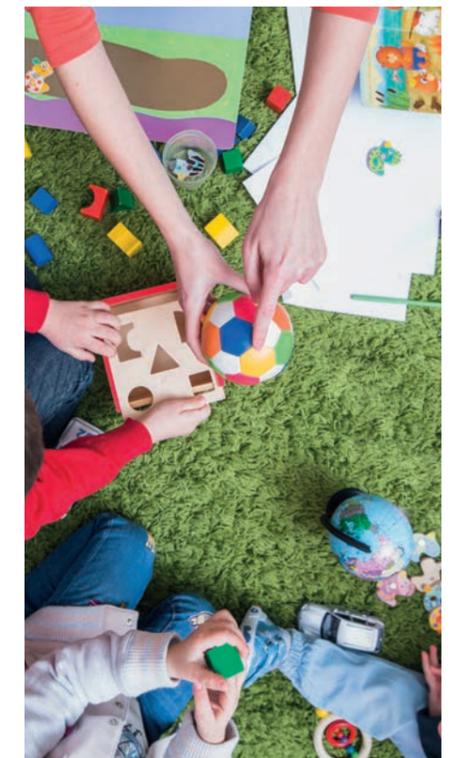
La kermesse de fin d'année scolaire, co-organisée avec l'association des parents d'élèves Arlequin et Colombine et le retour des animations de Noël ont permis de renouer les liens avec les habitants des Granges et de Sainte-Colombe et de proposer une animation aux

enfants. Grâce aux recettes, nous envisageons d'offrir un spectacle aux enfants du périscolaire.

Changement au sein de l'association

Après 5 ans de présidence, Charline Voynet a passé la main à Gwenaëlle Marguet et de nouveaux membres ont été élus. Nous remercions tous les anciens acteurs grâce à qui l'association a été gérée avec sérieux en agissant toujours dans l'intérêt des enfants et leurs familles et nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe.

Charline VOYNET



UNE ANNÉE BIEN REMPLIE AU PÉRISCOLAIRE

Après ces deux années marquées par le Covid et les protocoles sanitaires, c'est avec joie que nous retrouvons un peu de liberté et le plaisir d'avancer dans nos projets, de sortir et de nous retrouver !



Aménagement de la cabane Desprez

À chaque vacances, un nouveau thème et nouvel univers sont proposés aux enfants des groupes primaires et maternels. Au mois d'avril, le groupe des primaires s'est attelé à restaurer la cabane derrière l'école et créer un espace de fleurs mellifères pour les abeilles. Nous remercions encore une fois l'aide apportée par les habitants du village, la scierie Laresche et le Syndicat des Fontaines pour les matériaux. Un petit potager a été créé par Élise Ferreira, avec sa classe de petite et moyenne section, permettant de sensibiliser les enfants à l'environnement. L'inauguration de cet espace a été réalisée le 14 juin, jour de l'assemblée Générale de l'association.

Découverte du territoire

Au mois de juillet, les enfants sont partis à la découverte du territoire et de ses contes et légendes. L'occasion pour eux de découvrir ou redécouvrir des lieux clés de notre région ainsi que leur histoire. Les enfants ont pu visiter l'abbaye de Montbenoît, la Saline d'Arc-et-Senans, le musée de Pontarlier, les cabottes du Larmont, la Source Bleue, le lac Saint-Point et participer à la Pontabeach. Tantôt acteurs, tantôt spec-

tateurs, les enfants ont pu s'approprier les contes sous forme de jeux théâtraux. Une veillée familiale sur le thème de la Franche-Comté a été organisée le mardi 13 juillet. Les familles ont tout d'abord pu profiter d'un temps de jeux franc-comtois en famille et de dégustation de fromages locaux. Un concert de la Lue (chanson française locale) entrecoupé d'un quiz franc-comtois est venu apporter du rythme et de la gaieté à cette soirée qui s'est clôturée par un petit repas convivial.

Rentrée de septembre

Bien qu'il y ait eu des inquiétudes fortes à la rentrée quant à la possibilité d'accueillir tous les enfants, la situation s'est finalement rapidement stabilisée. Ceci grâce à la mobilisation des parents qui sont venus en renfort dans l'équipe, et qui ont pu développer un réseau d'entraide les premiers temps. Notons aussi une forte flexibilité de la structure qui a fait tout son nécessaire pour créer des listes d'attente et réattribuer les places dès que possible. Au final, aucun dossier n'a été refusé malgré une augmentation des effectifs.

Sylvie GAILLE et son équipe



INSCRIPTIONS 2023-2024

Les inscriptions pour la prochaine rentrée se feront à partir de mai 2023.

Une journée portes ouvertes sera organisée conjointement avec l'école au mois de mai.



ARLEQUIN ET COLOMBINE

L'association Arlequin et Colombine, représentée par les parents d'élèves, est heureuse de partager avec vous le bilan d'une belle année.



Les festivités ont été au rendez-vous avec la Fête de Noël organisée par la Mairie des Granges-Narboz et en partenariat avec les associations de la chorale, la gym et la pétanque. Malgré un froid polaire, l'ambiance fut chaleureuse et conviviale. Nous avons eu le plaisir d'écouter nos enfants chanter, d'accueillir le Père Noël et de nous restaurer grâce aux plats proposés par les différentes associations (crêpes, tartiflette, soupe, vin chaud...), autour du concert des Split.

Cette première fête de Noël fut un succès et nous la renouvellerons en 2022.

Notre « Boum de Carnaval », qui a eu lieu en mars, a été et reste un succès au fil des années. Nous vous comptons toujours aussi nombreux et espérons vous voir à nouveau déguisés sur la piste de danse le vendredi 10 mars 2023 à la salle des fêtes des Fontaines.

Pour clôturer notre belle année scolaire 2022, nous avons eu le plaisir d'organiser avec l'Association du péricolaire « les Enfants du Laveron » et l'équipe enseignante, une kermesse suivie d'un spectacle de danse encadré par P.A. CHAUVIN, Directeur d'école de danse à Besançon. Vous étiez nombreux à avoir apprécié et participé à cet événement familial. Cette fête fut plus que réussie et nous vous en remercions. Nous sommes heureux de renouveler cet événement en 2023.

Tout au long de l'année nous continuons nos différentes actions avec le ramassage des journaux (local des Granges-Narboz et tous les 1^{ers} samedis du mois à Ste-Colombe) ainsi qu'avec la vente de chocolats en fin d'année. D'ailleurs, nous avons souhaité, cette année, remplacer notre traditionnelle vente de chocolats par une vente de produits festifs tels que du foie gras, du thé, des caramels et du nougat.

Lors de notre Assemblée Générale en octobre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de l'association de nouveaux membres et espérons en accueillir encore à nouveau. Si vous souhaitez vous joindre à nous, vous êtes les bienvenus.

Et pour finir, nous tenons particulièrement à remercier les parents bénévoles mais également les communes et les différentes associations des 2 villages pour leurs précieuses aides et participations.

L'équipe Arlequin et Colombine vous remercie et vous souhaite une belle année 2023 !



À VOS AGENDAS :

- Boum de carnaval : vendredi 10 mars 2023 à 18h
- Fête de l'école : fin juin 2023 (date à déterminer)

LE DITEP ADDSEA DES GRANGES

Visite au fort Saint-Antoine avec nos journalistes en herbe. Nos apprentis journalistes sont contents de partager avec vous ce qu'ils ont appris lors de l'interview de Fanny, guide de la visite des caves d'affinage du comté Marcel Petite du fort Saint-Antoine.

En quelle année a été construit le fort ?

Ce fort a été construit de 1879 à 1882. C'est un fort militaire au départ. Il a fallu 600 maçons, 600 tailleurs de pierre et 3000 soldats pour le construire. En 1966, il a été aménagé en cave par Marcel Petite, un affineur de Comté.

Pourquoi Marcel Petite a-t-il utilisé ce fort comme cave d'affinage ?

Il y a environ 7 à 8 mètres de terre au-dessus de notre tête. Cela permet de garder une température d'environ 8 degrés toute l'année. Ce qui est très bon pour les fromages. En plus, il y a beaucoup de place dans les anciennes galeries du fort.

Combien y a-t-il de meules de Comté dans le fort ?

Il y a environ 100 000 meules de Comté dans le fort. Dans notre autre cave d'affinage des Granges-Narboz, il y a 160 000 meules.

D'où viennent les meules ?

Ce sont les 33 coopératives qui apportent les meules dans nos caves d'affinage. Les coopératives se trouvent dans la zone définie par l'appellation contrôlée du comté AOP (principalement dans les départements 25, 39 et 01). Ce sont les fromagers qui fabriquent les fromages dans les fruitières.

Qu'est-ce qu'une appellation d'origine contrôlée ?

L'AOP impose un cahier des charges : lieu de production du lait, type de vaches, contrôles dans toute la filière, temps d'affinage minimum... Tout cela pour garantir une qualité maximale.



Que se passe-t-il quand une meule arrive ?

Premièrement, elle est marquée au fer rouge : numéro de la fromagerie, mois et semaine de la fabrication. Ensuite, elle est entreposée dans une première cave où elle est brossée et salée régulièrement. Puis en fonction de l'avancement de l'affinage, elle est déplacée dans une autre cave. Finalement, c'est un trieur qui décide si la meule est bonne à être commercialisée ou si elle peut continuer son affinage. Sur le site du fort Saint-Antoine, 400 meules sortent par jour.

Qui retourne les meules ?

Tout est robotisé.

Combien de temps les meules restent dans le fort ?

Sur le site du fort, les meules restent en moyenne 14 mois en affinage. Chaque meule doit passer au minimum 4 mois en affinage.

Dans quels pays sont vendus les Comtés ?

Environ 80 % est vendu en France, 15 % dans l'UE et le reste dans différents pays (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni...)

Leïla HIMEUR

LES ANCIENS COMBATTANTS

Après ces deux années qui ont quelque peu limité les activités des uns et des autres, l'association a repris son fonctionnement normal en participant aux manifestations patriotiques de Pontarlier, Sainte-Colombe et des Granges-Narboz.



En cette année nous avons une pensée pour l'un des nôtres, M. Bouthiaux, dont nous déplorons la disparition tragique, emporté dans un accident de la route.

Elle a été marquée également par les retrouvailles au cours d'un bon repas où étaient invitées les conjointes des adhérents.

La cérémonie du 11 novembre, rehaussée par la présence de la chorale La Voix des Collines a été l'occasion de remettre des médailles à deux d'entre nous : Bernard Charmier, pour son activité au sein de la fédération nationale des Anciens Combattants et Jean-Claude Pillod, pour son service rendu à la Nation au cours de son service militaire en Afrique du Nord. Tous deux ont été chaudement félicités par les autorités auxquelles la population a pu se joindre.

Deux nouveaux membres sont venus grossir nos rangs, merci à eux.

Les cérémonies qui se déroulent aux Granges-Narboz sont l'occasion de se retrouver devant le monument aux Morts de la Commune.

Un peu d'histoire pour faire revivre son passé

Comme dans presque toutes les communes de France métropolitaine, d'Outre-mer et même à l'étranger, pour honorer la mémoire des morts du conflit de la première guerre mondiale qui fit 1.4 million de vic-

times françaises soit un combattant sur cinq, principalement issus de nos campagnes, la municipalité des Granges-Narboz décida d'ériger un monument à la mémoire des morts de sa commune au cours de cette guerre qui vit les combattants s'opposer de 1914 à 1918.

Quinze jeunes de la commune y perdront la vie, le conseil municipal en 1921 décide d'ériger un monument en leur honneur. C'est en 1922 que M. Vital Vaucheret, maire de la commune, inaugure l'édifice. Il est à noter que cet édile sera à l'initiative de la création de notre association en 1928 et la présidera pendant de nombreuses années. Le cliché ci-dessus représente le monument tel qu'il était à l'origine.

En 1975, alors que Monsieur René Bourdin est maire de la commune et Monsieur Bernard Charmier, président de l'amicale, il est décidé de le remplacer par celui que nous connaissons aujourd'hui. Un seul nom sera ajouté par la suite après le conflit d'Indochine.

Ces différents épisodes nous montrent que la municipalité et ses habitants ont su perpétuer le souvenir de ses enfants morts pour la France en gravant leurs noms dans la pierre afin qu'ils ne soient jamais oubliés. Qu'ils en soient remerciés.

Bernard TOURNIER

CLUB « LA BELLE VIE »

L'assemblée générale du Club « La Belle Vie » a eu lieu le jeudi 6 octobre en présence de Madame Sophie Vuillemin, adjointe. Pas de changement dans la composition du bureau.

Après quelques mois de vacances, les séances du mardi après-midi ont repris le 11 octobre. Les habitués ont repris le chemin de la salle « Aubergine » pour les traditionnelles parties de tarot qui se déroulent dans la joie et la bonne humeur, chacun d'entre nous étant heureux de se retrouver en bonne forme. La tradition n'a pas changé, avant de se quitter, une petite collation est offerte aux participants et nous remercions chaleureusement les personnes qui apportent les gâteaux toujours bien appréciés.



Nous avons accueilli Monsieur Christian Hirsch, nouvel habitant des Granges-Narboz. Malheureusement, nous avons perdu plusieurs membres du Club, Mesdames Denise Arioli et Raymonde Bourdin. Nous présentons nos très sincères condoléances à ces deux familles.

Pour la troisième fois, nous avons organisé un concours de tarot avec la commune de Sainte-Colombe, le lundi 14 novembre 2022, qui a attiré beaucoup de joueurs venant des communes alentours. Doté de nombreux lots, ce concours a remporté un grand succès.

Nous souhaitons à toutes une bonne année, une bonne santé et espérons qu'on se retrouvera tous en bonne forme après les festivités.

Le Président, Georges VIEILLE

LES PÊCHEURS RELAX

Notre association a repris cette année 2022 son concours annuel.

Malgré deux années d'absence, l'événement regroupe toujours autant de monde, ce qui nous donne encore envie de continuer.

L'étang attire toujours autant de personnes, aussi bien promeneurs que pêcheurs. Nous faisons notre maximum pour rendre la zone agréable.

Nous vous rappelons que les habitants de la commune profitent d'un tarif privilégié pour profiter de la pêche. Cette année presque 2 tonnes de poissons auront occupé les pêcheurs.



Les membres du bureau se joignent à moi pour souhaiter aux habitants de la commune une belle année 2023.

Jérémy CHANEZ
Président de l'association
grangearde des pêcheurs relax

LE SKI CLUB

Créé en 1978 avec comme vocation initiale de développer le ski nordique aux Granges-Dessus, le ski club a toujours voulu faire perdurer cette pratique sur un site apprécié par les locaux mais également de plus en plus par des personnes plus éloignées (Besançon, Salins, Dole).

La gestion est depuis quelques années l'affaire de la CCGP mais les bénévoles de l'association contribuent pleinement au bon fonctionnement en assurant des permanences pour le contrôle et la vente de redevances, en réenneigeant si besoin le parcours, en mettant ponctuellement en place une buvette... Cette année encore, les habitants ont pu bénéficier de l'achat de leur redevance annuelle à prix réduit. Le club a en effet à cœur de faire une petite ristourne pour inciter les inconditionnels du nordique à acheter leur redevance. À noter que cette aide est financée par les bénéfices octroyés par les deux grandes manifestations du ski club : les feux de la St-Jean et la Nuit du Cross.

Pour la 2^e année consécutive, c'est un local qui sera aux manettes de la dameuse : François Javaux s'attachera à proposer des pistes de qualité pendant l'hiver.

Les Feux de la St-Jean, le 11 juin

La crise du Covid avait mis en pause l'organisation de beaucoup de manifestations dont les traditionnels feux de la St-Jean aux Granges-Dessus. Les habitants ont eu à cœur de se retrouver lors de cette soirée pour déguster une excellente paëlla ou prendre une merguez sur le pouce. On pouvait dénombrer environ 300 personnes dans le hameau des Granges-Dessus. Les Split ont assuré l'animation musicale. Mickaël Curtit, ancien président du ski club, a donné de la voix toute la soirée pour mettre l'ambiance. Quel plaisir de pouvoir retrouver ces petites fêtes de village.

La Nuit du Cross, le 10 septembre

Plus organisée depuis 2019, des manifestations sportives toutes sur le déclin dans le secteur, qu'allait-il advenir de la Nuit du cross version 2022 ? Ce fût un très bon cru avec 350 coureurs inscrits sur l'ensemble des courses. Comme d'habitude, l'organisation de la Nuit du Cross est bien rodée. Le ski club assure la partie sportive, la MPT de Sainte-Colombe est aux manettes pour la buvette et la restauration, les « 4 Saisons » mettent également la main à la pâte pour confectionner des crêpes. C'est donc une cinquantaine de bénévoles qui est présente pour assurer le bon fonctionnement de cette soirée. La municipalité est également pleinement actrice de cette



compétition sportive en mettant à disposition ses locaux et en donnant les autorisations nécessaires. Côté courses, on a eu de belles confrontations : les skieurs locaux étaient nombreux à avoir coché cette épreuve dans leur calendrier, les tenues de l'ASOP, de Frasnè-Drugeon et du CSRP étaient présentes en nombre sur toutes les distances. Sur la course du soir, c'est d'ailleurs Sergi Brau, l'entraîneur espagnol du CSRP, associé au triathlète Simon Fischer, qui a remporté l'épreuve.

Nicolas MARGUET - <https://skiclub.e-monsite.com>

« LA VOIX DES COLLINES »



La chorale a repris ses répétitions tous les lundis soir à 20 heures, soit à l'église pour les chants religieux soit à la salle Aubergine pour les chants profanes.

L'assemblée générale de la chorale a eu lieu le samedi 15 octobre 2022 au chalet du ski aux Granges-Dessus, suivie, comme chaque année, d'une petite collation en présence des choristes et de leur conjoint.

Pour diverses raisons, quelques choristes ont dû nous quitter, mais heureusement, d'autres recrues les ont remplacés ce qui renforce confortablement le groupe. Nous profitons de ce bulletin pour solliciter toutes les personnes qui désireraient nous rejoindre, elles seront accueillies à bras ouverts.

Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnel concert le : **SAMEDI 18 FÉVRIER 2023.** Nous vous attendons nombreux pour découvrir notre nouveau



spectacle, déguster une délicieuse fondue savoyarde et passer une agréable soirée dans la joie et la bonne humeur.

*Nous vous souhaitons
une belle année.*

La Présidente, Isabelle BOURDIN

GRANGES GYM

Cette année, les séances de gym ont repris le 14 septembre.

Nous avons trouvé une nouvelle coach dénommée Marie, qui dépend de la salle de sport « L'étage Sport Club » à Pontarlier.

Les horaires sont toujours le mercredi de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes des Granges. Les cours de gym ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

À ce jour, nous sommes plus d'une vingtaine d'adhérentes dont plusieurs nouvelles, ce qui est très encourageant. Il est possible d'intégrer le groupe en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata temporis.



Les comptes pour l'instant sont en équilibre grâce au nombre d'adhérentes et aux subventions reçues de la mairie des Granges et de Sainte-Colombe que nous remercions.

*L'association Granges Gym
et moi-même vous souhaitons
une très bonne année 2023.*

Evelyne BROCHET,
Présidente

HALTÉROPHILIE PONTISSALIENNE

Il s'agit d'une nouvelle association sportive créée durant l'été 2021 dans le cadre d'un projet professionnel de deux étudiants en préparation physique, ayant comme objectif de promouvoir la discipline de l'haltérophilie.

Qu'est-ce que l'haltérophilie ?

Il s'agit d'un sport mobilisant de nombreuses qualités et capacités. Cette discipline olympique consiste à soulever des poids grâce à la maîtrise d'une technique spécifique, alliant vitesse d'exécution, souplesse, coordination et équilibre.

Nous proposons également l'École d'Haltérophilie pour les plus petits, le mercredi après-midi de 16h à 17h30, où la découverte des mouvements olympiques, des jeux visant à développer la coordination, l'équilibre et dans de plus grands termes : la proprioception du corps, sont au programme.

Deux mouvements sont appris : l'Arraché et l'Épaulé-Jeté. Cette discipline est ouverte à TOUS LES PUBLICS ! Aux plus débutants comme aux plus expérimentés, et dès le plus jeune âge.

N'attendez plus, venez découvrir ce sport et rejoindre nos licenciés loisirs et compétiteurs, on se retrouve sous les barres !

Notre club propose 2 créneaux d'entraînement de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h tous les soirs de la semaine au 4 Grande Rue, 25300 Les Granges-Narboz, dans les locaux de la Box CrossFit Pontarlier.

L'équipe Haltérophilie Pontissalienne



PÉTANQUE GRANGEARDE

Quel soulagement durant cette année 2022 de retrouver un fonctionnement normal sans aucune restriction et contrainte sanitaire.

Nous sommes une cinquantaine d'adhérents à venir, de façon plus ou moins intensive, aux rassemblements des mercredis après-midis et des vendredis soirs.

Voici retracés les événements sportifs de cette année 2022 :

- Dimanche 15 mai, Jacky Barret a remporté notre tête-à-tête réservé aux adhérents du club.

- Vendredi 17 juin, de très belles conditions climatiques et une présence record de 46 doublettes à notre concours en semi-nocturne.

- La 20^e édition du tournoi de l'Amitié « André Jeannier » s'est déroulée le dimanche 28 août. Comme pour chaque édition, nous mettons un soin particulier au bon déroulement de cette journée amicale. Pour des raisons logistiques, pratiques et économiques, nous avons modifié l'organisation en rassemblant jeux et repas dans nos installations. En tout point de vue, ces changements nous ont donné satisfaction. Ajoutons à cela : la participation de 40 triplettes, la présence tout au long de la journée de nombreux spectateurs du village, une finale qui a tenu en haleine un public nombreux et la victoire des jeunes adolescents du village (Elie Charmier, Antonin Marguet, Eliot Guy) devant les expérimentés Mageli. Alors nous obtenons une très belle édition, celle que je qualifierai de plus belle. Encore un grand merci à tous les participants et les spectateurs pour leur bonne humeur, sans oublier nos nombreux et généreux sponsors.

- Nos rencontres avec le club de Suisse de La Bleue de Fleurier se sont déroulées comme à l'ac-



coutumé en mai pour la rencontre aller. Le retour s'est déroulé le 11 septembre dans nos installations.

Les autres activités sont les suivantes :

- Vendredi 20 mai : soirée dégustation avec un viticulteur du Beaujolais.

- Dimanche 18 septembre : nous avons accueilli une trentaine d'exposants et le soleil était de la partie pour notre 2^e vide-greniers.

- Jeudi 13 octobre : nous avons tenu à rassembler l'ensemble de nos généreux et fidèles sponsors afin de les remercier de leurs soutiens.

- Vendredi 18 novembre : initiée l'an passé, nous avons renouvelé cette tradition du Beaujolais nouveau en organisant une soirée dont l'entrée était libre et gratuite. Installé dans notre boulodrome couvert, le groupe local « Les SPLIT » a contribué à la réussite de cet événement. Tripes, charcuteries et différents Beaujolais étaient au rendez-vous.

- Mercredi 21 décembre : en collaboration avec la municipalité et d'autres associations du village, nous avons organisé une fête de Noël.

Notre nouvelle salle rencontre beaucoup de succès et nous sommes fréquemment sollicités par des particuliers pour des demandes de location. Nous ne souhaitons pas le faire pour des événements privés. Cependant, nous le faisons pour toutes sociétés ou comités d'entreprises qui souhaitent organiser des activités pétanques. Ce fût le cas à trois reprises cette année. Nous l'avons également mise à disposition de trois associations du village ainsi qu'à la municipalité afin qu'elles y organisent un repas.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui participent régulièrement à nos manifestations et invite toutes personnes intéressées par la pratique de la pétanque à se joindre à nous.

Le président,
Gilles JEANNIER

LES SPLIT

Belle année pour les manifestations, nous avons pu participer à plusieurs soirées aux Granges-Narboz .

Fin 2021, la soirée en faveur de l'école et d'associations a attiré du monde. La température n'était pas au rendez-vous, mais la bonne humeur de tout le monde a compensé le manque de degrés.

L'année 2022 a commencé par notre apéro-concert au mois de mars. Le 21 mai, nous avons eu le privilège d'animer la Fête des mères à la salle des fêtes, ce fut une superbe soirée. Nous avons continué par les Feux de la St-Jean avec le ski club des Granges, puis la Fête de la musique toujours dans l'atelier de Jacky Piranda avec les membres de notre staff qui font toujours un super boulot et que nous tenons à remercier. En juillet, nous avons animé une soirée à Vuillecin à la demande de la mairie afin de réunir les habitants de cette commune. Le week-end suivant, nous étions à Sainte-Colombe pour les Fines Gueules. En août, nous étions à Levier pour le deuxième marché nocturne de cette commune, puis quelques soirées privées. Au mois de novembre, nous avons participé à la soirée du Beaujolais nouveau, organisée par le club de pétanque des Granges.



Et pour finir l'année 2022, nous étions au Marché de Noël à Pontarlier le 11 décembre et à la Fête de Noël du village. Heureusement, les moins 12 degrés de l'année dernière n'ont pas été atteints... trop froid aux mains !

Nous tenions à remercier la mairie, les associations des Granges pour leur confiance ainsi que les habitants des Granges qui nous suivent régulièrement .

Bonne année 2023 !

Les Split

ACCA GRANGES-NARBOZ

Durant cette année notre Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) a réalisé quelques travaux.

Comme l'année précédente au printemps, à l'aide de râtaux, nous avons rebouché les dégâts que les sangliers ont faits dans les champs des agriculteurs. Fin août, munis de débroussailleuses et de tronçonneuses, nous avons dégagé un petit chemin dans le marais le long de la limite avec Houtaud. Celui-ci servira tout d'abord à mieux repérer la limite mais également d'accès au point d'eau dans la Grande Seigne pour les chasseurs de gibier d'eau, et surtout une sécurité lors de battues aux grands gibiers (visibilité entre chasseurs).

En ce qui concerne la Vallée du Dugeon, un projet de Parc National est en cours. Ce projet ne pose pas uniquement des contraintes pour la chasse mais également pour l'agriculture, les pêcheurs, les promeneurs... et toutes personnes actives dans cette Vallée. Nous devrions avoir plus d'éléments en février 2023.



Pour finir, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023.

Pierre-Marie BERTIN

DES NOUVELLES DE L'ADAPEI

L'Association départementale de personnes en situation de handicap, de leurs familles et amis.

Ce sont les Opérations Brioches, des 7 sections du Doubs, qui financent des rencontres entre adhérents en situation de handicap, bénévoles et salariés.

Par exemple, en janvier 2022, il y a eu un repas-spectacle. Le 12 juin, 108 personnes ont passé une excellente journée au cabaret Odysséo à Plombière-les-Dijon. Le 29 octobre, la soirée dansante Halloween a réuni plus de 120 personnes. Et le samedi 26 novembre, une conférence sur le thème « amour et handicap » par Mme Véronique Bernard, psychologue.

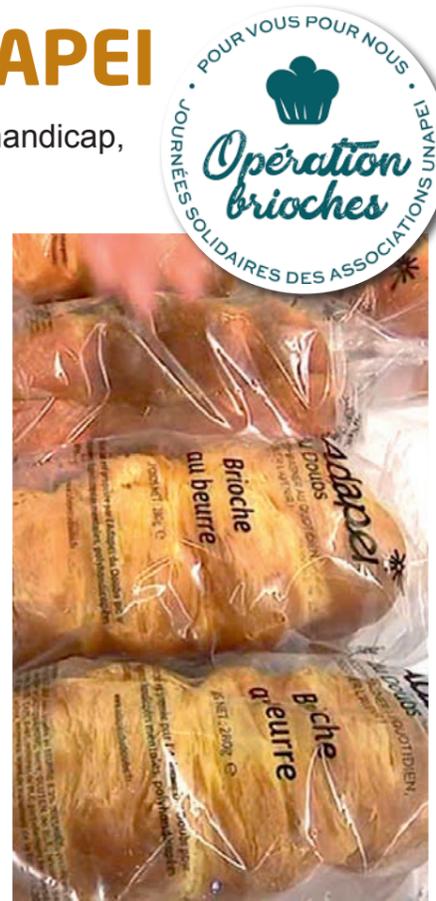
Elles financent également des activités sportives, culturelles... dans les établissements de la Fondation Pluriel.

Un grand merci aux bénévoles qui de porte en porte offrent la brioche de la solidarité. Merci à la population de votre commune pour son accueil généreux.

C'est ensemble que nous pouvons faire changer le regard sur les personnes handicapées intellectuelles. Ensemble, œuvrons pour une société plus juste, plus équitable, plus humaine.

Au nom de tous les administrateurs de l'Adapei du Doubs, je vous souhaite à tous, une belle année 2023.

Nicole GAUTHIER,
Présidente de l'Adapei du Doubs



LA MISSION LOCALE DU HAUT-DOUBS

Présente sur l'ensemble de son territoire à travers 4 points d'accueil, La Mission Locale Haut-Doubs exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Constituée sous la forme d'une association, elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a développé un accompagnement global afin de traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Acteur territorial des politiques publiques, la Mission Locale Haut-Doubs est présidée par des élus locaux et est en première ligne dans l'accompagnement de tous les jeunes vers l'autonomie et l'emploi. Elle assure sa mission et organise ses actions à l'échelle de son territoire avec les partenaires. La Mission Locale Haut-Doubs assure un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice de la jeunesse, reconnu avec son intégration dans le code du Travail en tant que service public de l'emploi ainsi que membre du service public régional de l'orientation.



Si vous souhaitez être accompagné(e) par la mission locale dans vos démarches, contactez-la au : 03 81 46 54 61.

Adresse : 17, place des Bernardines à Pontarlier.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

REMISE DES MÉDAILLES

La municipalité des Granges-Narboz a tenu à remercier trois personnes du village pour leur engagement et le service rendu envers la population.



En effet, suite aux cérémonies du 11 novembre 2022, Monsieur le maire et son conseil municipal ont convié Monsieur Nicolas Onimus, sous-préfet, Madame Annie Genevard, députée de la circonscription et Monsieur Jean-François Longeot, sénateur, pour la remise de médaille Régionale, Départementale et Communale à chacun des trois récipiendaires.

Monsieur Nicolas Onimus, sous-préfet, a remis cette médaille à Monsieur Henri Midali pour avoir été élu 36 ans dans notre village. Il a effectué trois mandats de conseiller municipal puis deux mandats en tant que 1^{er} adjoint et un mandat comme maire. Henri s'est aussi beaucoup investi dans les associations et notamment dans celle des anciens combattants où il a été vice-président pendant plus de 40 ans. Il a également été président du club du 3^e âge qu'il a renommé « le club de la belle vie » pendant 14 ans. Engagé pendant 25 années comme sapeur-pompier volontaire, il a terminé au grade de caporal lorsque le corps a été dissous vers 1985.

Madame Annie Genevard, députée, a félicité Monsieur Bernard Charmier qui a été élu aux Granges-Narboz pendant 24 ans, de 1971 à 1995. Il a été conseiller municipal pendant six ans et maire de la commune pendant 18 ans. Il a pris beaucoup d'initiatives pour notre commune et a également été chaleureusement remercié pour son engagement

pendant 49 ans comme président des anciens combattants, soit de 1972 à 2021. C'est à ce titre que madame Genevard lui a aussi décerné la médaille de l'Assemblée Nationale.

Monsieur Gabriel Tyrode s'est vu remettre la médaille par le sénateur Jean-François Longeot pour avoir été au service de la population en tant qu'employé communal aux Granges-Narboz pendant vingt années. Gabriel a exercé son métier au village depuis 1977 jusqu'à l'âge de la retraite en 1997. En parallèle, il était un fidèle sapeur-pompier volontaire jusqu'à la dissolution du corps. Également ancien combattant, il faisait partie de l'association communale et a été mis à l'honneur pour avoir porté le drapeau pendant 15 années, de 2008 à 2021. Il a représenté la commune à toutes les commémorations patriotiques du secteur.

Félicitations aux trois récipiendaires pour les services rendus à notre commune.

Monsieur le maire et son conseil municipal remercient le représentant de l'État et les parlementaires pour leur disponibilité et l'intérêt qu'ils ont eu à notre égard ce jour-là.

Le verre de l'amitié a clôturé cette belle cérémonie.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

- VOYNNET Enzo le 13 janvier 2022
- HUGUENIN Ivana le 26 janvier 2022
- ARPACI Hamza le 16 février 2022
- CLEMENT Lucien le 28 février 2022
- COLARD Gustave le 20 mars 2022
- COMTE Hugo le 20 mars 2022
- DZANKO Hava le 24 mars 2022
- LARTOT Loann le 16 avril 2022
- EL HASSANI Halim le 20 avril 2022
- PICOT Hope le 1^{er} mai 2022
- PERRIN Héléna le 5 mai 2022
- BERTIN Élio le 20 juin 2022
- SAILLARD Asiel le 22 juin 2022
- PAQUES Aaron le 18 juillet 2022
- DRACHE Gaspard le 22 juillet 2022

MARIAGES

- DUXIN Agnès et THUBET John le 5 mars 2022
- CHENUS Bruno et JEANPERRIN Marine le 2 juillet 2022
- GAGLIANO Patrizia et NUGUET Paul-Emile le 3 septembre 2022
- KOWALIK Céline et TISSOT Éric le 13 septembre 2022
- MARGUET Laurent et POURCELOT Gwenaëlle le 24 septembre 2022

DÉCÈS

- JANCZYSZYN Raymond le 11 janvier 2022
- BOUTHIAUX Jean Louis le 12 janvier 2022
- BOURDIN Raymonde le 21 février 2022
- GUIBERT Gilles le 12 avril 2022
- PARDONCHE Martine le 31 août 2022

LA TEOMI : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) passe officiellement en incitatif (TEOMI) sur le territoire de la CCGP au 1^{er} janvier 2023. Avec plusieurs évolutions non négligeables, dont la facturation à la levée, ayant pour but de réduire la part de nos déchets non valorisables.

Qu'est ce qui change ?

Avec la TEOMI, le principal changement pour l'utilisateur réside dans le fait que son utilisation du service est mesurée et prise en compte dans la tarification du service de collecte.

Avant le 01/01/2023 : La TEOM intégrée à la taxe foncière ne prend pas en compte l'utilisation du service mais est liée à l'adresse de votre domicile (commune), au type de domicile (maison, garage...), à la surface de votre domicile.

Après le 01/01/2023 : La TEOMI restera intégrée à la taxe foncière mais comprendra une part réduite de TEOM fixe (toujours liée à l'adresse, domicile, surface)

à laquelle s'ajoutera une part variable proportionnelle à la production de déchets sur laquelle l'utilisateur aura la main, en réduisant et en triant mieux ses déchets.

Comment la TEOMI est-elle calculée ?

Le calcul de la taxe incitative est basé sur 2 éléments :

- La valeur locative de la construction, c'est la part fixe.
- Le nombre de fois où le foyer a utilisé le service de collecte des ordures ménagères (et uniquement celui-ci). C'est la part variable ou « incitative ». Elle dépend du nombre de levées du bac et de son volume. Elle sera multipliée par le coût unitaire d'une levée.

Quand la TEOMI sera-t-elle appliquée ?

À partir du 1^{er} janvier 2023, la TEOMI est entrée en vigueur. Son montant sera calculé au terme de l'année civile et figurera dans les impôts fonciers reçus au 3^e trimestre de l'année suivante, c'est-à-dire en 2024.

- La taxe payée à l'automne 2022 sera la TEOM calculée sur l'année 2021.
- La taxe payée à l'automne 2023 sera la TEOM calculée sur l'année 2022.
- La taxe payée à l'automne 2024 sera la TEOMI calculée sur l'année 2023.

Le rythme de collecte en porte-à-porte va-t-il être modifié ?

Jusqu'à maintenant, la collecte était effectuée une fois par semaine, elle va passer à une fois toutes les deux semaines courant du premier trimestre 2023. Vous en serez averti à l'avance. Vous serez également informé si le jour de collecte est modifié.

Pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, la collecte reste le vendredi matin toutes les semaines mais vous avez tout intérêt à présenter votre bac uniquement s'il est plein.

Un bac pucé, pour quoi faire ?

Chaque bac que vous possédez est muni d'une puce électronique qui permet d'enregistrer chaque levée par le camion benne ainsi que les dates et horaires des levées. Ces données, traitées par le service gestion des déchets, permettront de déterminer la part incitative liée à la production de déchets de chaque usager.

Est-ce que le volume de mon bac influe sur la taxe ?

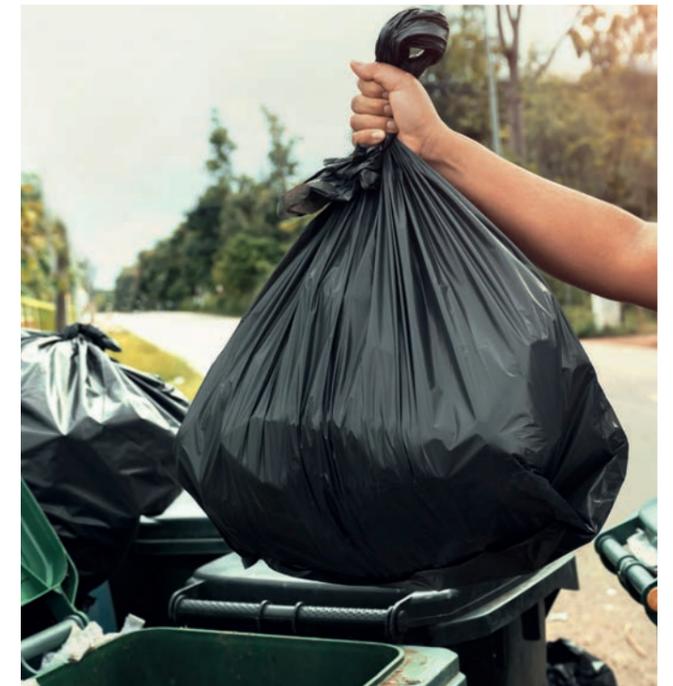
Oui, la formule de calcul dépend du volume du bac détenu et du nombre de fois où il est présenté à la collecte.

Comment est ajusté le volume du bac mis en place ?

Pour l'habitat individuel, la capacité du bac est ajustée au nombre de personnes résidant officiellement au sein du foyer. Elle ne prend pas en compte les visiteurs ou les animaux domestiques. Pour l'habitat collectif, un nombre moyen d'occupants a été pris en compte pour chaque appartement et une dotation globale a été attribuée à l'ensemble de l'immeuble.

Comment être sûr que je suis le seul à utiliser mon bac d'ordures ménagères ?

En cas de bac individuel, l'usage est de présenter son bac à la collecte la veille au soir et de le rentrer au plus vite une fois la collecte effectuée afin d'une part, qu'il n'obstrue pas la voie publique et d'autre



part, qu'il ne soit pas rempli par un autre usager. En cas de bac collectif ou partagé, la règle est la même si celui-ci est accessible par la voie publique en-dehors des jours de collecte.

Et si on n'utilise pas le service ?

Comme la Téomi comprend une part fixe et une part liée à l'utilisation du service, les propriétaires de garages ou maisons vides ne paient que la part fixe (liée à l'adresse, la surface, le type...) et non celle liée à l'utilisation du service, puisqu'ils n'utilisent pas le service pour ces biens.

Puis-je venir déposer directement mes sacs dans le camion benne ou les laisser sur la voie publique ?

Non, cela n'est pas possible. Les ordures ménagères classiques sont à mettre exclusivement dans des sacs fermés, dans le bac prévu à cet effet. Les sacs déposés sur la voie publique ne seront pas collectés.

Puis-je amener mes déchets ménagers directement à la déchèterie ?

Non. La déchèterie est un site où l'on achemine ses déchets encombrants : meubles cassés, ferraille, gros cartons, déchets verts, bois, déchets de produits chimiques, etc.

Qu'est-ce que je risque si je jette mes déchets dans la nature ?

Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, le maire peut dorénavant infliger une amende allant jusqu'à 15 000 euros, en plus des sanctions pénales qui peuvent être prononcées.

LOCATIONS DES SALLES

Un grand MERCI à Daniel Lonchamp qui s'est occupé de la salle pendant 18 années. Toujours présent et efficace, il a su la gérer et si la salle est toujours dans un si bon état, c'est en grande partie grâce à son implication. Il a passé le relais au mois de juin à Lara BOKAN, habitant le village, qui s'investit avec la même motivation que Daniel ! Merci à tous les deux.



LOCATION CHALET - ANNÉE 2023		
Du 1 ^{er} avril au 30 novembre	1 soirée en semaine	Week-end
Habitants des Granges-Narboz	70 €	110 €
Extérieurs	90 €	130 €
Associations des Granges-Narboz	1 fois/ an : gratuit	1 fois/ an : gratuit

À noter qu'il n'y a pas de location du 1^{er} décembre au 31 mars car le chalet est loué par la CCGP pour la saison de ski.
Renseignements et réservations : Mme Sandrine VIEILLE au 03 81 39 11 89 - vieille.sandrine88@gmail.com

LOCATION SALLE DES FONTAINES - ANNÉE 2023

	Association des Granges-Narboz	Habitants des Granges-Narboz	Extérieurs
Salle 1/3 avec buvette, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	150 €	200 €
Salle complète avec buvette, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	225 €	300 €
Salle 1/3 avec buvette, cuisine, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	270 €	400 €
Salle complète avec buvette, cuisine, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	470 €	650 €

Cas particulier : la location est fixée à 50 € pour les personnes qui sollicitent la salle des fêtes, à la demi-journée, au moment d'un décès, dès lors que le défunt est extérieur à la commune.
 En revanche, la location de la salle est gratuite pour la famille d'une personne ayant résidé dans la commune.
Renseignements et réservations : Mme Lara BOKAN au 07 84 26 63 25



LES GRANGES AU FIL DU TEMPS

Gérard PARROD a proposé dans le bulletin municipal de 1999 de découvrir la commune des Granges-Narboz au fil du temps. Nous vous proposons de revoir ensemble les dates importantes pour notre commune jusqu'à aujourd'hui.

1290 : Un document cite Pour la première fois les «Grangias de Noir Bois».

1474 : Les Suisses livrent bataille à la Rivière contre Charles le Téméraire. Les Granges ainsi que les villages voisins sont détruits.

1610 : Calvaire en pierre taillée érigé à l'intersection des trois Granges.

1639 : L'année terrible où le Haut-Doubs est dévasté par une armée de mercenaires fomentée par Richelieu. Tous les villages sont détruits et la moitié de la population disparaît (morts ou émigrés).

1645 : Fondation de la première chapelle aux Granges (nef actuelle) mais reste sous la tutelle des trois paroisses de Pontarlier.

1688 : Après les pestes successives et la guerre de 10 ans, les Granges n'ont plus que 21 foyers pour 137 habitants.

1697 : Louis XIV vend les droits seigneuriaux aux Granges à M. Compagny, conseiller au parlement. Discorde des 3 Granges à propos de la paroisse.

1755 : Les Granges comptent 200 habitants.

1764 : Registre d'arpentement des Granges établi par Jean-Claude Courtois.

1789 : Les Granges-Dessus sont rattachées à la paroisse des Granges.

1827 : Premier cadastre des Granges d'une surface de 1 622 ha.

1850 : Les Granges comptent 368 habitants.

1860 : Trois chalets sont construits dans chaque hameau des Granges.

1890 : Construction de la mairie-école des Granges.

1900 : Les Granges comptent 300 habitants.

1906 : • Un incendie ruine 7 familles aux Granges-Dessus.
 • Création du syndicat intercommunal de 14 communes pour l'amélioration des chemins.
 • Départ de la Douane des Granges

1909 : • Installation du téléphone public.
 • Pose de 4 lampes communales.
 • Projet d'adduction d'eau potable : adhésion au syndicat intercommunal de la Loue.
 • Incendie de la Grange Carrée.

1914 : Installation de l'électricité intérieure (2 lampes par habitation).

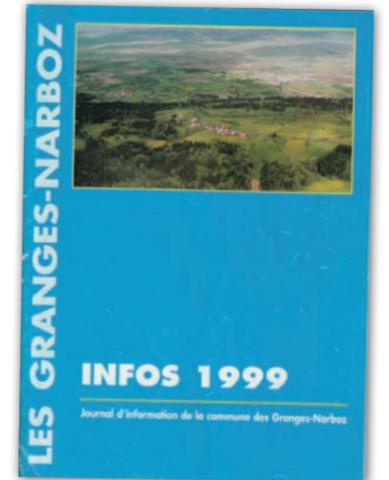
1930 : • Construction d'une nouvelle route des Granges-Dessus.
 • Pose d'une horloge publique au clocher.

1936 : Le cadastre est renouvelé aux Granges.

1940 : La commune des Granges compte 20 mobilisés.

1944 : Les Granges et Sainte-Colombe sont libérées le 4 septembre.

1954 : Les bénévoles de l'Union construisent la salle des fêtes.



1964 : • Aménagement du cours du Dugeon et assèchement des marais.

• Projet d'adduction d'eau aux Granges-Dessus qui n'utilise que des citernes.

1985 : Lotissement communal de 54 habitations en 15 ans.

1989 : Zone artisanale de 12 hectares qui accueille une dizaine entreprises.

1993 : Rénovation extérieure de l'église.

1999 : Le recensement dénombre 658 habitants au village, soit +25 % par rapport à 1990 (523 habitants).

2004 : • Construction de la salle des fêtes des Fontaines.
 • Accueil du comice du Canton de Pontarlier.

2008 : Les Granges comptent 800 habitants.

2013 : Adhésion au secrétariat intercommunal.

2016 : Arrivée de la fibre optique.

2017 : Construction de la nouvelle école.

2018 : Connexion du réseau d'eau avec Pontarlier.

2019 : Les Granges comptent 1267 habitants



Journal d'information de la commune des Granges-Narboz,
imprimé à 600 exemplaires sur papier recyclé.

Rédaction : L'ensemble du conseil municipal, les écoles, le périscolaire et les associations

Photographies : conseil municipal, les associations, habitants des Granges-Narboz.

Mise en page : emisir.com

Imprimeur : Imprimez moins cher, La Cluse-et-Mijoux.